

abusent de leurs droits de Canadiens pour conseiller ou pour pratiquer le terrorisme en Inde, ou pour y prêcher le séparatisme. La majorité des Canadiens d'origine sikh travaillent sans relâche et sans crainte pour garantir que les vues modérées prévaudront au sein de la communauté canadienne. Le gouvernement encourage ces modérés et, il s'oppose aux extrémistes qui abusent des lois et des traditions du Canada. Mais les liens entre le Pundjab et le Canada sont personnels et profondément enracinés. Il est bien plus difficile d'encourager la modération au Canada alors que la violence se poursuit à Amritsar et ailleurs. Parmi les questions urgentes que nous partageons, il y a la nécessité de donner la paix et la justice au Pundjab. Et nous prions pour que cela se réalise.⁶

Le débat parlementaire

Le 29 octobre 1987, le député conservateur Lloyd R. Crouse a présenté le rapport de la délégation parlementaire canadienne qui s'est rendue en visite officielle au Pakistan au mois de septembre. Il a, à cette occasion, parlé du programme d'aide alimentaire annuelle mis en oeuvre par le Canada et destiné aux réfugiés installés sur le territoire pakistanais depuis trois ans. M. Crouse a souligné certains changements qui pourraient être apportés à ce programme d'aide.⁷

Le 3 mars 1988, le chef de l'opposition, M. John Turner, a interrogé le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, au sujet de la lettre qu'il avait écrite à tous les premiers ministres provinciaux concernant certaines organisations sikhs au Canada. Il a demandé : "Pourquoi le ministre a-t-il décidé de condamner et de boycotter tous les membres de ces organisations alors que quelques uns d'entre eux seulement auraient agi de façon illégale ?" M. Clark a répondu :

"Certains membres de ces organisations cherchent à acquérir une légitimité au Canada en s'identifiant à des Canadiens éminents et certains d'entre eux ont participé à des activités violentes ou préconisent le recours à la violence au Canada et ailleurs et nous ne voudrions pas que les autorités canadiennes paraissent approuver ces activités. Comme le chef de l'opposition le sait bien, certains membres de la communauté sikh canadienne ne sont

⁶ MAE, Discours, 88/28, 15 mai 1988.

⁷ Débats de la Chambre des communes, 29 octobre 1987, p. 10535.